



Le Clux-Villeneuvois

2025



Mairie de Clux-Villeneuve

70, voie romaine, 71270 Clux-Villeneuve

Lundi : 14h00 à 16h00

Jeudi : 10h00 à 12h00

Téléphone : 03 85 49 14 22

Messagerie : mairie.clux-villeneuve@orange.fr

Edition décembre 2024

Mot de la rédaction Clux-Villeneuvois 2024



*Toute l'équipe vous souhaite de passer
d'excellentes fêtes de fin d'année,
De belles vacances d'hiver,
Ainsi que de nombreux moments inoubliables
en familles,*

Sommaire

Le Mot du maire	Page 3
Réalisations et projets	Page 4
Arrêt du réseau cuivre/PLUI	Page 4
Un défi extraordinaire	Page 5-6
100 ans, ça se fête	Page 7
Vie associative	Page 8-9
Information Elagage	Page 10-11
Urbaniste	Page 12
Etat Civil	Page 13
Les événements de 2024 en photos	Page 14
Le calendrier des manifestations	Page 15
Vie locale	Page 16
Infos Pratiques	Page 17-18
Brève	Page 19
Ils sont partis...	Page 19
Nos élus	Page 19



Invitation 2025

Les voeux du maire et de son conseil auront lieu
Le 25 janvier 2025
à la salle des fêtes à 18h30, nous vous attendons
nombreux.

Le Mot du Maire



Mesdames, Messieurs, chers habitants de Clux-Villeneuve,

Je m'adresse à vous pour faire le bilan de l'année écoulée et vous présenter les perspectives à venir.

L'année 2024, la 1^{ère} après le mi-mandat, malgré quelques turbulences, a été marquée par quelques réalisations, grâce à l'engagement de l'équipe municipale, qui a essayé d'être au service de l'intérêt général.

Le reprise du mandat a été compliquée, et j'ai traité les affaires courantes dans des conditions difficiles. J'ai essayé de mettre en œuvre toutes les actions qui me semblaient les plus appropriées pour atteindre nos objectifs.

Je ne dresserai pas une liste exhaustive, mais je souhaite souligner les principales réussites :

- **L'aboutissement du projet de rénovation de l'ancienne école de La Villeneuve et du logement**, après de multiples rebondissements dans ce projet. Il nous reste à mettre en place, la conformité des accès PMR pour que tout soit enfin opérationnel.
- **La programmation d'actions du curage des fossés et la réalisation des travaux** au mois de décembre au niveau de la rue de l'école, de la rue du champ Perret et de la rue du pont Clouseau
- Les travaux d'enfouissement de la rue du Bourg, de la rue du Chemenet seront finalisés en 2025

2025 sera une année aux projets plus modestes que ceux réalisés depuis la fusion

En effet les années précédentes, de nombreux projets (rénovation et agrandissement de l'école Charles Borgeot, la rénovation de l'ancienne école et du logement, l'achat de foncier, l'achat d'un nouveau véhicule communal, l'achat d'une tondeuse autoportée et de matériel, ont lourdement impactés nos finances communales, que ce soit au niveau de notre budget de fonctionnement et d'investissement.

Notre capacité de financement est maintenant au plus bas, et pour 2025 notre futur budget de fonctionnement sera encore réduit, ainsi que le budget d'investissement

Le budget de la commune repose essentiellement sur les dotations de l'état, sur l'impôt local qui n'a pas augmenté au niveau de la taxe communale depuis plusieurs années, ce qui réduit considérablement notre capacité d'autofinancement sur des projets potentiels.

Dans ce climat d'incertitude :

- sur les politiques de l'état, sur la baisse des dotations et de suppression de certaines dotations, sur les reports législatifs de certaines mesures, etc...
- sur le prix de l'énergie

Nous serons contraints d'être très vigilant sur nos finances communales jusqu'à la fin du mandat sous condition que le conseil municipal valide les choix qui seront présentés lors de la préparation du budget.

Pour finir sur une note plus optimiste, je vous présente mes vœux les plus chaleureux, que 2025 vous apporte ce qu'il y a de meilleur pour vous et vos proches. Que la santé, le partage et le respect des autres soient au rendez-vous.

Jean-Luc Juillard

Les Réalisations 2024

- Sécurisation et migration des données municipales de la commune à l'ARNIA
- Enfouissement des lignes et nouveau transformateur Rue du BOURG et Rue du champs Perret
- Le curage des fossés communaux, Rue de l'école, pont Clouzeau, rue du champ Perret
- Logement au-dessus de l'ancienne école de « La Villeneuve » mise en location.
- Achats de matériel : Nouveau camion pour la commune et 2 engins pour l'entretien (Tondeuse et débroussailleuse)
- Travaux du cimetière terminés

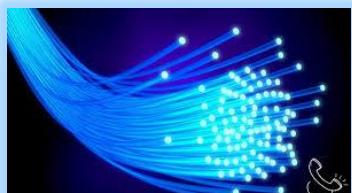
Projet 2025

- Modification de la signalisation et mise en conformité des panneaux de la commune

Arrêt du réseau cuivre : la transition au Très Haut Débit



Le réseau cuivre historique, qui fournit le téléphone, internet et la télévision, va disparaître progressivement au profit de la fibre optique. Le propriétaire du réseau télécom historique, Orange, a annoncé la fermeture progressive du réseau « cuivre » sur tout le territoire d'ici 2030. **Le réseau en fibre optique a vocation à se substituer au réseau cuivre** vieillissant sur lequel reposent le réseau téléphonique commuté (RTC) et les services internet DSL.



Les opérateurs informeront par courrier ou par mail les usagers dès lors qu'ils seront concernés par la fermeture du réseau cuivre.

L'arrêt des services du réseau cuivre est **prévu à Clux-Villeneuve** et interviendra **au plus tard le 31/01/2027**, sous réserve du respect des critères de fermeture fixés par l'Arcep.

Plus d'information sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16645>

Information PLUi



Le projet PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a été arrêté par les élus du conseil communautaire, le 26 novembre 2024. L'enquête publique devrait débuter au mois d'avril 2025, afin de recueillir l'avis de la population. Des commissaires enquêteurs seront présents lors des permanences. L'enquête publique permet à chacun de s'exprimer librement sur le sujet. Des informations complémentaires concernant le planning des différentes étapes, seront prochainement diffusées.

Un défi Extraordinaire : Jennifer et Violaine au cœur du Raid Amazones 2024



En mars 2024, Jennifer Lemière, de Clux-Villeneuve et Violaine Constant de Longepierre ont relevé un défi hors du commun en participant au célèbre « Raid Amazones », une aventure sportive et solidaire exclusivement féminin.

Cette année, la destination est le Cambodge. C'est une réelle plongée en plein cœur des paysages à couper le souffle, sur les traces des temples d'Angkor, à travers les rizières verdoyantes, les villages traditionnels et les eaux du Mékong.

Au programme : trail, course d'orientation, Canoë, VTT et tir à l'arc. Au-delà du défi sportif, les participantes soutiennent des causes humanitaires.

Pour Jennifer et Violaine, c'est l'occasion de soutenir l'association chalonnaise, Endofight 71, engagée dans la lutte contre l'endométriose, une maladie qui touche 1 femme sur 10.

Ce raid est une opportunité parfaite pour allier le goût du sport et l'envie de faire connaître cette cause essentielle.

Participer à une compétition comme le Raid Amazones demande une préparation minutieuse. Pendant plus de six mois, Jennifer et Violaine se sont entraînées avec détermination : Trail dans les chemins entre Clux-Villeneuve et Longepierre, Canoë sur la Saône, elles se sont même entraînées au tir à l'arc avec la Championne du monde, Christine Gauthey de Dijon.

Enfin le temps du départ :

Jennifer et Violaine se sont envolées mi-mars pour une dizaine de jours au Cambodge. : **6 heures de vol entre Paris et Siem Reap !**



Après une journée consacrée aux formalités administratives, nos amazones commencent les épreuves avec un trail de 15 km.

S'enchaîneront 6 jours de défis sportifs dans des décors époustouflants comme la course d'orientation dans les temples d'Angkor !

6 jours de rencontres également entre les participantes mais surtout avec les locaux qui étaient nombreux sur le bord des chemins pour encourager ces amazones venues de loin.

Le matin était consacré aux épreuves sportives, souvent très tôt car la chaleur et la moiteur rendaient les efforts physiques dangereux.

L'après-midi était l'occasion de découvrir les locaux, leurs coutumes, leur artisanat, leur gastronomie. Les rencontres avec les enfants dans les écoles cambodgiennes restent ancrées dans la mémoire de Jennifer et Violaine.

Après six jours d'efforts, de rencontres et d'émotions, Violaine et Jennifer repartent plus fortes qu'à leur arrivée.

Elles se classent **55^{ème}** sur plus de 120 équipes engagées. Mais pour elles, le classement importe peu, cette aventure était avant tout une aventure humaine.



<https://www.facebook.com/endometrioses/>



100 ans, ça se fête....



100 ans déjà, le temps passe vite...

La grande **Famille Thierry** s'est réunie autour de **Jeanne** pour fêter cet anniversaire unique comme il se doit.

Félicitations ! 100 ans de vie, d'envies, d'amour et de bonheur.

Bravo et respect pour ces belles et heureuses années.

Clux-Villeneuve Jeanne Thierry a fêté son 100e anniversaire

Claudine Di Gioia (CLP) – 28 fevr. 2024



Jeanne Thierry devant son gâteau des 100 ans. Photo Michel Thierry

Le 24 février, sa famille, ses amis et les membres du conseil municipal de Clux-Villeneuve se sont retrouvés à la salle des fêtes pour fêter les 100 ans de Jeanne Thierry. Jeanne, que tout le monde ici appelle affectueusement Jeannette, est née Bonin à Chamblanc (Côte-d'Or) le 19 février 1924. Elle arrive à La Villeneuve chez sa sœur Germaine Volatier en 1940. C'est là qu'elle fait la connaissance d'Émile Thierry, un enfant du pays. Ils se marient en novembre 1944 et habitent une petite maison à Clux.

Le couple aura cinq enfants. La vie n'épargnera pas Jeannette, qui perd une de ses enfants à l'âge de 6 mois, puis le décès accidentel d'Émile la frappe brusquement alors que le dernier de ses enfants n'est âgé que de 17 jours.

Dans sa maison jusqu'en 2021

Avec ce courage qui la caractérise, elle s'occupera avec énergie de sa famille qui compte aujourd'hui quatre enfants, dix petits-enfants, onze arrière-petits-enfants et deux arrière-arrière-petits-enfants. Bien entourée de ses proches, elle restera dans sa maison jusqu'en mars 2021. Elle intégrera ensuite l'Ehpad Ernest-Noël de Seurre. Avec les résidents et le personnel, elle a fêté une première fois son anniversaire avant de retrouver samedi sa famille pour célébrer son centenaire.

Vie associatives :



La Bienvenue,

En ce tout début d'année 2025, je profite de cet article pour remercier l'équipe de La Bienvenue composée d'une petite vingtaine d'habitants dont une poignée d'irréductibles toujours fidèle au poste depuis plusieurs décennies bien avant même la création de notre association il y a 6 ans, merci à ces bénévoles sans qui rien ne serait possible.

J'en profite également pour inviter toutes celles et tous ceux qui hésiteraient à venir nous rejoindre, habitants de longue date ou nouveaux arrivants, n'hésitez plus et venez rejoindre une équipe sympathique et dynamique, afin d'apporter une aide précieuse pour garantir la continuité des activités organisées tout au long de l'année.

Les différentes activités proposées à l'occasion de la St Patrick, de la fête patronale et nationale, du beaujolais nouveau, ainsi que le concours de cartes nous permettent de nous rencontrer, d'échanger et de passer un agréable moment ensemble.

Les bénéfices de ces activités nous permettent ensuite de vous proposer des journées ou soirées à des tarifs permettant au plus grand nombre de participer, ces 3 dernières années nous avons pu proposer une soirée cabaret, des journées au Pal, Walibi, Nigloland, et Annecy.

Clin d'œil également à notre section Zumba animée et gérée par notre duo Stéphanie et Valérie, qui compte une trentaine de participantes motivées, s'entraînant tous les lundis soir à 20h, régulièrement sollicitées, elles représentent fièrement « La Bienvenue » lors de manifestations dans les villages alentours, cette année elles sont allées à Labergement les Seurre, St Usage et Seurre pour animer divers événements (Octobre Rose, Noël...).

J'invite donc toutes les personnes intéressées pour intégrer notre équipe à se joindre à nous à l'occasion de notre assemblée générale qui aura lieu le 31 janvier 2025 à 18h30 à la salle des fêtes de Clux-Villeneuve.

Nous vous souhaitons à tous une très bonne année 2025...

Président

Michaël Campana

labienvenue71@gmail.com



DON du SANG :

Amicale de VERDUN - CIEL et sa Région

Notre Amicale a pour but de promouvoir le don du sang et organiser des collectes sur l'ensemble des villages de la région de Verdun sur le Doubs. En France nous avons besoin de 10 000 poches par jour pour sauver et guérir des malades. Le sang ne se conserve pas, les besoins sont constants ! Sur la région, nous rencontrons des difficultés à tenir nos objectifs car le nombre de donneurs est en baisse.

N'hésitez pas à faire la démarche à l'occasion des collectes programmées pour 2025 : **voir calendrier des évènements**

Il suffit de prendre Rendez Vous sur le site de l'EFS : dondesang.efs.sante.fr

Vie associatives (suite) :



A CLUX- VILLENEUVE, on a ça dans le sang !!
Depuis les années 70, des habitants s'impliquent en tant que bénévoles dans l'association. (Certains se souviendront ou connaissent entre autres : Eliane CHAPUIS, Gabriel CORNOT, tous deux décorés de l'ordre de chevalier du mérite du sang).

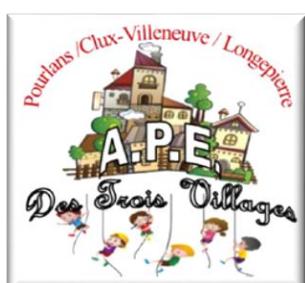
Aujourd'hui ce sont les donneurs de notre commune qu'il faut mettre en valeur, car en 2024, grâce à leur engagement, notre village est le premier de la région de VERDUN en nombre de donneurs présentés par rapport au nombre d'habitants (avec 4.44 % de la population) !!!

Nous comptons sur vous pour faire mieux !! En plus de la satisfaction personnelle d'avoir réalisé un geste citoyen et de partage, perdre une heure de son temps pour aider un malade dans le besoin ou sauver un blessé qui lui n'a pas le temps d'attendre : **CELA N'A PAS DE PRIX !!!**

Contacts et informations :

Claude FERNOUX

Tel : 06 72 88 50 24 / email : claude.fernoux@orange.fr



Du changement à l'APE....

Après une saison 2023-2024, où l'APE a réalisé plusieurs manifestations qui ont réunis beaucoup de personnes dans une bonne ambiance (Repas festif à la ferme des Bellets en mai et la kermesse entre autres), les recettes vont pouvoir permettre aux écoles d'organiser des projets pour les coopératives scolaires pour cette année 2024 –2025.

Les membres de l'APE remercient tous les acteurs qui ont permis cet exploit.

Depuis l'assemblée générale qui s'est tenue fin octobre, l'ancien bureau fait place à de nouveaux membres du Conseil d'administration :

- Présidente : **Coralie GUINARD**
- Trésorière : **Laura JANNIN**
- Secrétaire : **Coraline BOLZONELLA**

Pour les manifestations à venir de 2025, nous comptons sur vous pour maintenir cette dynamique.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous,

Les membres de l'APE,

ape.destroisvillages@gmail.com

L'élagage, la responsabilité de tous !

50% des coupures sur le réseau aérien et réseau de télécommunications sont dues à des défauts d'élagage sur le domaine privé.

L'élagage, l'abattage d'arbres morts, la taille des haies sont à la charge du propriétaire ou de l'occupant pour :

- Les arbres plantés en domaine privé débordant sur le domaine public où est située la ligne électrique, ou après l'installation de la ligne électrique.

- Les arbres en domaine privé ou public qui n'ont pas été plantés conformément aux distances réglementaires (Norme NF C11-201)



LES RISQUES ?

Le coût d'un sinistre sur le réseau électrique ou sur les réseaux de télécommunications, peut atteindre des sommes **jusqu'à 30 000 €**

En cas de sinistre, ces couts seront à la charge du propriétaire, et dans la plupart des cas ne sont pas couvert par vos contrats d'assurances habitations, sauf clause particulières qui auraient été rédigées dans vos contrats.

En cas de doute concernant la procédure d'élagage sous les lignes électriques : **Contacter ENEDIS**, pour voir comment procéder pour réaliser ces opérations d'entretien de vos arbres, de vos haies qui peuvent potentiellement poser problème sur les réseaux concernés.

Pour tous les arbres, haies qui se situent à proximité des lignes de télécommunications dédié au réseau téléphonique et à la fibre optique : Il n'est pas utile de contacter **ORANGE**. Leur réponse est très claire, l'entretien est à la charge du propriétaire ou du locataire.

Démarches à réaliser avant de réaliser un élagage :

Il est nécessaire de faire une demande préalable sur le site DT-DICT :

www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

Consignes de sécurité :

- **Informer ENEDIS** de toute végétation poussant aux abords d'un ouvrage électrique

- **Ne pas planter ou laisser pousser** des arbres aux abords de tout ouvrage électrique ou de télécommunications (téléphone, fibre optique)

- **Veiller à entretenir régulièrement votre végétation**

- **A noter** que déchets liés à la coupe appartienne au propriétaire

Par conséquent, ces déchets ne sont pas évacués par ENEDIS ou l'entreprise prestataire à la suite de l'élagage.

Ces déchets doivent être évacués en déchetterie, et ne doivent être brûlés.

Pour rappel : le brûlage est interdit par arrêté préfectoral.

1- Pour les propriétaires qui ont des parcelles le long de la RD503 et RD673, il est nécessaire d'avertir la **DRI de Verdun sur le Doubs**, afin qu'elle vous délivre une autorisation de voirie, pour réaliser ce type d'élagage, soit par vos propres moyens ou si vous sous-tratez cette opération par un élagueur professionnel, qui engage alors sa responsabilité en cas d'accident sur la voie publique.

2 -Pour les propriétaires qui ont des parcelles ayant des arbres, des haies situés sous les infrastructures électriques ou de télécommunication aux abords des voies communales en limite du domaine public :

Il est aussi nécessaire de demander en mairie, une autorisation de voirie pour élaguer les arbres, et de mettre en sécurité les abords du futur chantier d'élagage, afin d'assurer la sécurité de chacun (mise en place de panneau de chantier, cône d'avertissement, voir signalisation d'interdiction temporaire de circulation aux abords du chantier d'élagage pour éviter tout risque d'accident lors de ces opérations sous les lignes électriques ou lignes de télécommunications).

Dans tous les cas de figures, que ce soient sur la voie départementale, ou sur les voies communales, vous avez l'obligation de demander une autorisation d'occupation du domaine public, pour réaliser ce type de travaux, et mettre en place une signalisation de sécurité adéquate à l'abord des futurs chantiers.

Lors de ces travaux, en cas d'incident ou d'accident sur les infrastructures électriques ou de télécommunications (téléphone, fibre optique), veuillez prendre contact avec le maire ou adjoints, afin qu'ils puissent prendre les dispositions nécessaires auprès des services compétents.

Vous souhaitez plus d'information

Rendez-vous sur le site : www.enedis.fr/elagage-securite-electricite

Ou par téléphone au **09 70 83 19 70**

Merci d'avance de votre collaboration, pour le bien-être et la sécurité de tous

Le Maire

M Jean-Luc Juillard

Permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration préalable

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.



Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Le permis de construire (**PC**) est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie.

Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m².

Il est obligatoire pour certains travaux d'extension des bâtiments existants et pour leur changement de destination.

Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire nécessitent en principe une déclaration préalable de travaux.

Une déclaration préalable de travaux (**DP**) est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire.

La **DP** peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination.

Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie aux heures d'ouverture ou vous rediriger vers le service urbanisme, qui a la charge de l'instruction des dossiers

Les demandes d'urbanisme peuvent se faire par voie dématérialisée sur le site de la communauté Saône-Doubs-Bresse, via l'adresse :

<https://gnau49.operis.fr/saonedoubsbresse/gnau>

Forage domestique, puits :

Un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à usage domestique (puits et forage) doit obligatoirement être déclaré en mairie au moins 1 mois avant le début des travaux.

Etat Civil

PACS

Le Pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, quelle que soit votre nationalité. Le Pacs est enregistré en mairie ou chez un notaire.

Les pièces à fournir pour l'enregistrement sont :



- Déclaration conjointe d'un Pacs, qui content les attestations sur l'honneur de non-parenté, de non-alliance et de résidence commune (formulaire CERFA n°15725)
- Convention de Pacs (convention personnalisée ou formulaire complété CERFA n°15726)
- Acte de naissance (extrait avec indication de la filiation) de moins de 3 mois
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passe- port...) délivrée par une administration publique (original + 1 photocopie)

D'autres pièces peuvent être demandées selon votre situation (livret de famille si divorcé, acte de naissance/décès si veuf/veuve, certificat de coutume si vous êtes étranger, etc.)

Carte nationale d'identité



Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement (ce qui n'est pas le cas à la Mairie de Clux-Villeneuve). Les mairies aux alentours qui disposent d'une station d'enregistrement sont : **Verdun sur Le Doubs, Pierre de Bresse, Seurre**.

Avant de vous déplacer, vous pouvez préparer la démarche en faisant une pré-inscription sur
<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/>

Passeport

Pour faire un passeport, il faut le demander dans une mairie équipée (Chalon-sur-Saône, Verdun-sur-le-Doubs, Seurre) en présentant les documents nécessaires. Ces documents dépendent de la situation majeur ou mineur, première demande ou renouvellement.

Vous pouvez faire une pré-demande en ligne sur :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/>



Acte de naissance



Si vous avez besoin d'un acte de naissance, 3 documents différents peuvent vous être délivrés : une copie intégrale (c'est- à-dire la reproduction de l'ensemble de votre acte de naissance), un extrait avec filiation (lien juridique entre un enfant et son père et/ou sa mère) ou un extrait sans filiation.

Ce document est à demander auprès de la mairie du lieu de naissance.

Les Evénements de 2024 en photos



Le calendrier 2025 des manifestations

Dates	Manifestation	Lieu	Organisateur
12 janvier	Vœux du maire (10h30)	Longepierre	Commune
17 janvier	Vœux du maire	Pourlans	Commune
25 janvier	Vœux du maire (18h30)	Clux-Villeneuve	Commune
31 janvier	Assemblée générale	Clux-Villeneuve	La Bienvenue
1 ^{er} février	Repas dansant	Pourlans	FAP
08 mars	Cabaret Odysséo	Dijon	La Bienvenue
09 mars	Repas des chasseurs	Pourlans	La Griffonne
22 mars	Saint Patrick	Clux-Villeneuve	La Bienvenue
19 avril	Chasse aux œufs	Pourlans	FAP
08 mai	Commémoration		Communes
18 mai	Vide grenier	Pourlans	FAP
11 juillet	Repas concert	Pourlans	FAP
13 juillet	Festivités 14 juillet	Clux-Villeneuve	La Bienvenue
14 juillet	Fête Nationale		Commune
31 octobre	Halloween	Pourlans	FAP
08 novembre	Concours de cartes	Clux-Villeneuve	La Bienvenue
11 novembre	Commémoration		Communes
11 novembre	Repas des aînés	Clux-Villeneuve	Commune
22 novembre	Beaujolais nouveau	Clux-Villeneuve	La Bienvenue
23 novembre	Loto	Pourlans	FAP
13 décembre	Père Noël	Pourlans	FAP



Labienvenue71@gmail.com ou



31 janvier : Assemblée générale	Samedi 11 janvier (08h00-12h00). Salle des fêtes place de la Halle <u>VERDUN-CIEL</u>
8 mars : Sortie Cabaret Odysséo	Samedi 15 mars (08h00-12h00). Salle des fêtes place de la Halle <u>VERDUN-CIEL</u>
22 mars : Soirée St Patrick	Vendredi 16 mai (15h00- 19h00). Salle des fêtes place de la Halle <u>VERDUN-CIEL</u>
13 juillet : Festivités du 13 juillet	Samedi 12 juillet (08h00-12h00). Salle des fêtes Pierre LAPIN <u>GERGY</u>
8 novembre : Concours de tarot – belote	Samedi 13 septembre (08h00-12h00). Salle des fêtes place de la Halle <u>VERDUN-CIEL</u>
22 novembre : Soirée Beaujolais Nouveau	Samedi 15 novembre (08h00-12h00). Maison des loisirs Rue de VERDUN <u>VERDUN-CIEL</u>

Campagne de recensement qui débutera à partir du 16 janvier 2025



Recensement de la population 2025

Les modalités du recensement

L'agent recenseur est recruté par votre mairie. Vous pouvez le reconnaître grâce à sa carte tricolore.

Notre agent est **SOPHIE LIMOGE**

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.

Rappel : La coordination et le secret en matière de statistiques rend **obligatoire la réponse aux questionnaires du recensement** de la population et impose le secret sur toutes les réponses fournies. Le recensement de la population est l'affaire de tous. Répondre est **un geste civique**. C'est à partir des réponses de chaque personne enquêtée que sont produites les statistiques utiles à tous et plus particulièrement pour aider aux décisions publiques. C'est précisément parce que les résultats du recensement sont indispensables que la réponse aux questions est obligatoire.



Participation Citoyenne : soyez vigilants et ouvrez l'œil



À la suite des cambriolages ou tentatives qui ont eu lieu sur notre commune, nous vous demandons d'être vigilant et citoyen.

Gardons un œil sur notre quartier et méfions-nous des démarcheurs qui se font passer pour des personnes agissantes pour le compte d'une administration, un **fournisseur d'énergie (EDF, ENEDIS, ENGIE...)** ou de **télécommunication (ORANGE, FREE, SFR...)**. Pour ces derniers, ce n'est plus possible qu'ils viennent chez vous sans vous avoir informé auparavant (Courrier, mail avec référence client...) ou sans que vous soyez à l'origine de leur visite (exemple : demande d'assistance). Pour **une administration, c'est toujours à vous de vous déplacer**. Ayons le reflex de toujours demander une preuve d'identification.

Nous vous invitons à **relayer rapidement auprès des forces de l'ordre** et du maire les faits ou événements qui ont retenu leur attention. Le maire, pour l'exemple, pourra faire publier une alerte sur Intramuros ou déclencher directement une action si besoin auprès de force de l'ordre ou de l'organisme compétent en fonction de la situation.

Si vous êtes **témoins d'un crime ou d'un délit**, vous devez le signaler par **un appel au « 17 »** pour qu'une patrouille de police ou de gendarmerie se déplace sans délai sur les lieux. Pour tout autre signalement, les modalités de transmission sont laissées à l'initiative locale (appel téléphonique, mail...).

Infos Pratiques

Accueil - Secrétariat : Mairie

Le secrétariat de mairie vous accueille le :

- Lundi de 14h00 à 16h00
- Jeudi de 10h00 à 12h00

En dehors de Ces horaires, un répondeur téléphonique est à votre disposition.

Vous pouvez également joindre la secrétaire de mairie, Mme **Nadège Scheltz**. Lors des permanences par téléphone ou par messagerie :

Téléphone : 03 85 49 14 22

Adresse : 70 Voie Romaine,

Clux-Villeneuve

mairie.clux-villeneuve@orange.fr

<https://www.clux-villeneuve.fr>

En cas d'urgence exclusivement :

contacter le **06 45 67 17 61**

L'école de Clux-Villeneuve

L'école Charles BORGEOT accueille les élèves du CP au CM2.

Elle dispose d'une cantine et d'une garderie (voir contact SIVOS pour d'autres informations)

Directrice : **ROUCHER-SARRAZIN Noémie**

adresse : 4 Rue de l'École 71270 Clux-Villeneuve

email : ec-el-la-villeneuve-71@ac-dijon.fr

Tarifs location salle des fêtes

Location week end : Location 1 jour :

-Habitant = **150€** -Habitant = **85€**
-Extérieurs= **250 €** -Extérieurs= **145 €**

Location pour réunion (Assoc., entreprise) :

-sans utilisation cuisine = **55€**

-avec cuisine = **145 €**

Pour tous type de location, refacturation de :

• l'électrique suivant relevé du compteur au **prix de 0.35€ le KW**

• la vaisselle cassée suivant valeur pièce

Il faudra fournir obligatoirement :

• Un chèque de **caution de 500 €**

• Attestation d'assurance obligatoire

URGENCE QUI APPELER ?



Le service d'instructions autorisations d'urbanisme

Les demandes préalables, les demandes de permis de construire doivent être déposées en mairie qui contrôle les pièces contenues dans les dossiers à transmettre au service d'instruction. Ce service est informé par la mairie de toutes les demandes de modification du bâti, pour les travaux d'isolation extérieure, pour les constructions de murs, pour les travaux concernant les panneaux photovoltaïques, etc.

Espace France Service



Vous avez une question relative à un service public

(allocations familiales, assurance maladie, mutuelle, retraite, emploi, impôts)

L'espace France service est là pour vous renseigner, vous accompagner ou vous aider à trouver la réponse auprès du bon interlocuteur

Adresse : 16 rue de la République à Verdun sur le Doubs

Téléphone : 03 85 91 66 16

La Micro-Crèche

Directrice : **Marie MERCIER**

La crèche accueille des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Horaires d'ouverture : de 7h30 à 18h30

Tarifs (selon revenus) de 0,30 € à 3,21 €/heure, couches et repas fournis !

Adresse : 1 bis Rue de la Scierie,
71270 Clux-Villeneuve

Téléphone : 09 71 22 66 70

email :

petite.enfance.saonedoubsbresse@orange.fr

site web :

<http://www.saonedoubsbresse.fr/enfance/jeunesse/e/creche>

Infos pratiques (suite)

Déchetterie de Pontoux

Téléphone : 06 16 33 80 38

Courriel : sirtom.chagny@wanadoo.fr

Site Internet : www.sirtom-chagny.fr/ma-dechetterie.fr



Horaires déchèteries

HORAIRES D'ÉTÉ

DU 1^{er} JUIN AU 30 SEPTEMBRE

7h30 - 12h00
12h45 - 15h00

HORAIRES D'HIVER

DU 1^{er} OCTOBRE AU 31 MAI

9h00 - 12h00
12h45 - 16h30

Les poubelles doivent être sortie la veille

Ordures ménagères : Le lundi matin

Collecte des sacs jaunes : Le mardi matin les semaines paires exclusivement

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
PONTOUX	OUVERT	FERMÉ	OUVERT	FERMÉ	FERMÉ	OUVERT



Collectes des déchets CLUX-VILLENEUVE

calendrier 2025

Collecte Tri sélectif Collecte Ordures ménagères Jours fériés

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
			1	2		
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS

L	M	M	J	V	S	D
			1	2		
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
			1			
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2		
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Les usagers de la déchèterie de Pontoux peuvent exceptionnellement se rendre jusqu'au 06 janvier 2025 dans les déchèteries suivantes :

SAINT-MARTIN EN BRESSE : Z.A. Quarts. Tél. 03 85 47 79 92

	Lundi - Samedi	Mardi	Vendredi
De novembre à février	9h-12h / 14h-17h	13h30-17h	9h-12h
De mars à octobre	8h-12h / 14h-18h	13h30-18h	8h-12h

PIERRE DE BRESSE : Route de Lays. Tél. 03 85 72 87 00

	Lundi - Samedi	Mardi	Mercredi
De novembre à février	9h-12h / 14h-17h	9h-12h	13h30-17h
De mars à octobre	8h-12h / 14h-18h	8h-12h	13h30-18h

INFO TRAVAUX : Déchèterie Pontoux

Les travaux semblent avoir pris un peu de retard. La réouverture risque de se faire **fin janvier 2025**

Brève ...

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants arrivés dans la commune en 2024.

Pour ces derniers, merci de vous présenter en Mairie afin que la secrétaire de Mairie puisse vous enregistrer dans les différentes bases de données et registres d'état civil, afin de simplifier toutes vos futures démarches au sein de la commune, ceci dans le respect de la réglementation concernant la protection des données personnelles.



Ils sont partis....

Georgette Bornel : 30 janvier 2024 (97 ans)

André Cas : 27 avril 2024 (80 ans)

Michel Lauquin : 7 mai 2024. (85 ans)

Michaël Amiot : 21 mai 2024 (51 ans)

Jean-Pierre Lauquin : 5 septembre 2024 (74 ans)

Germaine Cornot : 14 octobre 2024 (94 ans)

Nos élus

Nos Conseillers départementaux

Reçoivent sur rendez-vous



Mme Nathalie Damy

Mail : n.damy@saoneetloire71.fr



M. Michel Duvernois

Mail :

m.duvernois@saoneetloire71.fr

Nos sénateurs

M. Fabien Genet

Bureau parlementaire :
4, place l'Hôtel de Ville



BP71- 71160 Digoin
Tel : 03 85 24 00 28
f.genet@senat.fr

Mme Marie Mercier

Bureau parlementaire :
5 rue de la Guerlande
71880 Châtenoy-le-Royal
marie.mercier@senat.fr



Notre Député



M. Aurélien Dutremble

aurelien.dutremble@assemblee-nationale.fr



M. Jérôme Durain

Bureau parlementaire :
8, place Saint-Jean de Maizel
71100 Chalon sur Saône
durainsenat@gmail.com